

Conditions générales ateliers *Envie d'apprendre*

Année scolaire 2022-23

Buts des ateliers

4-10 ans

- Offrir un lieu ressource pour les enfants faisant l'école à la maison et pour leur famille.
- Offrir un environnement sécurisé pour explorer librement seul ou en groupe.
- Faire des expériences positives dans la nature, dans le respect du rythme et des besoins de chacun.
- Faire des activités de mouvement, de créativité et d'expression théâtrale.
- Apprendre à accueillir et reconnaître ses émotions. Apprendre à les nommer et les apprivoiser.
- Développer ses compétences sociales, au travers de la communication bienveillante et la collaboration.
- Développer ses compétences scolaires au travers de projets, et avec du matériel pédagogique montessori.
- Jouer et apprendre de-par et avec la nature (jardin-forêt).

Inscription

Le contrat signé et la finance d'inscription de 200.- (100.- pour le deuxième enfant) font office d'inscription. L'inscription se fait pour l'année scolaire entière.

La finance d'inscription comprend l'ouverture et le suivi du dossier de l'enfant, avec des entretiens lorsque cela est nécessaire. Elle assure également les frais courants pour le petit matériel (peinture, outils, crayons...), les frais de sortie ou d'intervenants externes.

Lors de l'inscription, l'enfant, son (ses) parent(s), et l'éducatrice signent la charte des ateliers et s'engagent à la respecter.

Tarif

Le tarif est de 10.-/heure/enfant.

Les goûters sont facturés 2.-/enfant.

Il y a 52 semaines par année auxquelles nous enlevons 14 semaines de vacances, 2 lundis et 1 jeudi fériés. Il reste donc **36 lundis et 37 jeudis d'ateliers par année.**

Lundi : $36 * 60 + 72.-$ (goûters)= 2232/année	558.- / trimestre	186.-/ mois
Jeudi : $37 * 30 + 74.-$ (goûters)= 1184 /année	296.- / trimestre	98.-/ mois
Lundi- jeudi : $36 * 60 + 37 * 30 + 146.-$ (goûters)= 3416 /année	854.- / trimestre	284.-/ mois

Paiement

La facturation est trimestrielle.

Les factures seront transmises au début de chaque trimestre. Les paiements seront à effectuer au début du trimestre ou à échelonner au long du trimestre selon vos possibilités.

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer si vous avez un besoin d'un délai de paiement.

Envoi des factures : Début août- Début novembre- Début février- Début mai

Résiliation

La résiliation du contrat (désinscription) se fait au trimestre, au minimum un mois à l'avance pour la fin du trimestre. La finance d'inscription n'est pas remboursable.

Rupture

Nous nous réservons le droit de rompre le contrat dans les cas suivants

- Non respect récurrent de la charte de la part des parents mettant à mal l'esprit de groupe et la bienveillance.
- Non respect récurrent de la charte de la part de l'enfant mettant à mal l'esprit de groupe et la bienveillance.
- Absences régulières et injustifiées.
- Non paiement des prestations.

Absences-vacances

Chaque enfant a droit à deux absences non comptabilisées par année. Celles-ci sont inscrites sur notre tableau de présences et déduites de la dernière facture au mois de mai.

Nous restons bien sur ouvertes aux demandes de « congés spéciaux » pour un grand voyage hors des vacances scolaires ou tout autre projet. Dans ce cas, nous vous demandons de nous prévenir au plus vite afin que nous trouvions un arrangement.

Les ateliers n'ont pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés officiels du canton de Vaud.

Maladies

Pour la santé de tous et le bon déroulement des ateliers, nous ne prenons pas en charge les enfants malades. En cas de dégradation de l'état de santé durant l'atelier, nous nous permettrons de vous appeler et de vous demander de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence et lorsqu'il est impossible de joindre une personne responsable de l'enfant, les éducatrices sont autorisées à prendre toutes les dispositions nécessaires au mieux-être de l'enfant.

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demanderons de signer la feuille de décharge nous donnant toutes les indications nécessaires à sa bonne prise.

Responsabilité – assurance RC

Chaque enfant doit être assuré d'une assurance RC à la charge des parents. Nous mettons tout en œuvre pour garantir le respect du matériel. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'affaires personnelles perdues ou abimées.

Equipement

Chaque enfant doit venir avec son propre sac à dos qu'il est capable de porter seul. Celui-ci doit contenir le matériel nécessaire à la journée : gourde, thermos à nourriture, habits de rechange si besoin pour les plus jeunes, crème solaire, lunettes.

Un autre sac (type grand sac de course où il est facile de chercher et remettre le matériel seul) peut contenir les combinaisons, affaires de pluie ou de neige, doudou, affaires de rechange ou autre matériel personnel.

Nous vous rappelons aussi que nous sortons par tous les temps même en cas de pluie, de vent ou de neige. Comme le dit le dicton « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais équipements ». Merci donc de fournir à vos enfants des habits pas dommages et pratiques pour nos expéditions.

Afin de simplifier l'organisation du dîner nous vous demandons d'amener les repas dans un thermos qui garde la nourriture au chaud, ou un repas froid lorsque la météo s'y prête. Les thermos (lunch box) de chez Migros ou de la marque SIGG sont efficace selon nos sources.

Chaque enfant doit avoir une paire de pantoufles qu'il peut laisser sur place.

Entretien avec les parents

Les parents, les enfants ou les éducatrices peuvent demander un entretien quand cela se révèle nécessaire.

Il nous tient à cœur d'entretenir une relation de confiance. Nous vous encourageons à nous communiquer au plus vite toute inquiétude, doute ou question afin de collaborer au plus proche des besoins de votre famille.

Informations fournies

Les informations fournies dans le contrat restent strictement confidentielles. Merci de nous communiquer tout changement important.